

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique Parc éolien de SAINT-BARBANT

**De :** Geoffroy & Sophie d'Hardemare <sogeo.dhardemare@numericable.fr>

**Date :** Sat, 29 Sep 2018 17:18:01 +0200

**Pour :** pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du Parc éolien de SAINT-BARBANT

Afin d'avoir plus d'éléments sur cette enquête publique, pouvez-vous nous fournir des précisions concernant le projet éolien de Saint Barbant sur les points suivants :

- La justification du projet sachant que RTE a indiqué que Le Limousin produit de l'électricité à base d'énergies renouvelables (à plus de 99%). Elle est aussi la première région en France en termes de couverture de sa consommation d'électricité par les énergies renouvelables (ENR) : 56% contre une moyenne française de 20%.
- la raison de la concentration massive des Eoliennes uniquement sur le Hameau du Puy Catelin qui est le plus peuplé, plutôt que sur d'autres lieux de la commune, par exemple en proximité du village de Saint Barbant, ou encore au lieudit chez Felix, ou La Grange ou chez Savard ou tout autre point haut de la Commune
- la hauteur exact des engins (hauteur au point haut des pales), les caractéristiques précises des générateurs (prévus d'être installés), des données lisibles, chiffrées et mesurées concernant la vitesse de vent, la fréquence des jours avec des vents > 10m/s, 20m/s et des estimés de production associée
- Les modalités de calcul du Laeq jour et Laeq nuit au point PF8 notamment de la prise en compte de l'implantation de 4 Éoliennes proches et non d'un seul point de nuisance sonore (quelle méthodologie d'addition du bruit en fonction du nombre de points de nuisances a été prise), on sait que 4 générateurs de bruit augmentent d'environ 10% le bruit global.
- De la représentativité et donc de la validité de la période de l'étude [http://www.wpd.fr/fileadmin/Public/Pdfs/Saint Barbant/87-Energie Saint Barbant-4.6-VoletTechnique.pdf](http://www.wpd.fr/fileadmin/Public/Pdfs/Saint%20Barbant/87-Energie%20Saint%20Barbant-4.6-VoletTechnique.pdf) versée à l'enquête publique concernant la période choisie (mesure du 4 au 18 mars 2015 sur PF8) au regard des données météo. Il serait souhaitable d'avoir les mesures au point PF8 en période de vent supérieur à 13m/s.
- D'après les données météo des stations météo 7335 et 7434 (référentiel des données publiques de météo France) pour la période de Mars 2015, pour chaque journée comprise entre le 4 et le 18 mars, les calculs donne une vitesse moyenne de vent de 2,86 m/s soit une vitesse très inférieure à la vitesse permettant de mesurer des nuisances puisque les éoliennes seraient majoritairement à l'arrêt ( <https://donneespubliques.meteofrance.fr>, DONNÉES SYNOP ESSENTIELLES OMM, Téléchargement de données archivées, donnée FF du tableau et d'autres part des données Rafper )
- D'après les données météo des stations 7335 et 7434 pour la période de Mars 2015 pour

chaque jour compris entre le 4 et le 18 mars il s'avère qu'il n'y a qu'une seule journée avec une vitesse moyenne de vent > 10m/s (donnée FF des données publiques). Il est donc normal que cette étude ne montre pas de nuisance sonore.

- D'après les données météo des stations 7335 et 7434 concernant la moyenne des vitesses de vent des périodes de rafales (donnée RAFFER des données publiques) est de 11,17 m/s. Ces rafales concernent les jours du 4,5,13,15 et 18 Mars. Ces rafales très faibles en intensité de vent ne permettent pas de mesurer l'impact des nuisances sur des vitesses à 20m/s ou 30m/s.

- En France métropolitaine sur la période d'étude du 4 au 18 mars 2015 les stations météo des régions où il y a eu le moins de jours de vent à plus de 10 m/s sont : Limoges, Poitiers, Bordeaux, Toulouse. A l'inverse sur cette même période les régions où il y a eu le plus de jours de vent à plus de 10m/s sont : Bastia, Nice, Montpellier, Millau, Marignane, Montélimar, Perpignan et ceci dans un rapport de 1 à 10. Il est permis de conclure que soit, il n'y a pas de vent au site d'implantation du Puy Catelin PF8 soit les mesures n'ont pas été faites à la bonne période pour estimer les nuisances.

- Enfin il serait utile d'avoir en synthèse (sur une page) de l'empreinte carbone de fabrication et de l'installation de l'Eolienne, des coûts de maintenance (matériel et humain) et de désinstallation (idem), du coût complet (y compris les subventions d'installation et de rachat de production), des gains pour la commune en termes de budget et d'impôts

- Pour finir une liste simple et claire des acteurs, contributeurs, fournisseurs et bénéficiaires serait très utile pour mieux compléter cette enquête. Sur ce point nous restons très étonnés que ce soit une société en région Parisienne qui est la région, de très loin, la moins bien classée de France en ENR (2%) qui vienne promouvoir une modification du paysage de nos campagnes.

En vous remerciant par avance pour ces informations, si possible dans un format simple et claire, afin de pouvoir mieux appréhender le projet, Veuillez agréer Monsieur le Président l'expression des sentiments sincères

Geoffroy d'HARDEMARE  
Le Puy Catelin  
87330 Saint Barbant

Nota : plusieurs liens de redirection via le site de l'enquête publique ne fonctionnent pas par exemple [87-Energie Saint Barbant-5.1-RésuméEtudeDeDangers.pdf](#)